

---

## Erratum

---

### **Décret 1069-97, 20 août 1997**

Loi sur les centres de la petite enfance  
et les autres services de garde à l'enfance  
(L.R.Q., c. S-4.1)

#### **Centres de la petite enfance**

*Gazette officielle du Québec*, 27 août 1997, 129<sup>e</sup> année, numéro 35, Partie 2, page 5608.

À la page 5608, deuxième ligne de l'article 107 du règlement précité, il aurait fallu lire «, contrairement à l'article 6,» au lieu de «, contrairement à l'article 86,».

28736